

Objectif zéro pesticide

Nouvelles réglementations et campagne d'information



Objectif zéro pesticide

Après avoir enregistré une baisse de 14 % des pesticides utilisés par les collectivités et les jardiniers amateurs, Ségolène Royal annonce de nouvelles mesures pour atteindre le zéro pesticide.

De nouvelles mesures ont été annoncées par Ségolène Royal, le 14 février à l'occasion du lancement de la campagne « Zéro pesticide »

Depuis le 1er janvier 2017, la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte interdit à l'État, aux collectivités locales et aux établissements publics, l'usage des pesticides dans les espaces verts publics et la vente en libre-service aux particuliers. Les pesticides chimiques sont désormais délivrés aux particuliers suite à un conseil personnalisé donné par un vendeur certifié. À compter du 1er janvier 2019, l'interdiction d'usage des pesticides sera généralisée aux particuliers.

C'est dans cette optique que l'Agence Française pour la Biodiversité, dans le cadre du volet non agricole du plan Ecophyto visant à la réduction des pesticides en lien avec le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, lancent une campagne d'information presse : « zéro pesticide, c'est mille fois mieux pour ma santé et pour notre planète ».